

ANNONCES NOUVELLES

ON DEMANDE

TROIS INSTITUTEURS d'élite, diplômés de l'école publique de Hawkesbury, l'un devra prendre charge des classes de quatrième et troisième; l'autre des classes de second; et le troisième pour la première classe. On devra mentionner les qualifications et le salaire désiré. Les requêtes seront reçues jusqu'au 13 août prochain.

F. C. HERVEY,
Secrétaire du Bureau d'Education,
Hawkesbury.

31 juillet 1886-127

\$7,000

A prêter sur garanties hypothécaires. Pour plus amples informations s'adresser à

MAGLOIRE LANGEVIN,
No. 96 rue Murray, Ottawa.
31 juillet 1886-6m

Demande d'Instituteurs

La municipalité scolaire de Wright et de Northfield demande cinq instituteurs diplômés, pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser pour les conditions au Dr A. Syrak, Gracielles Post Office, Province de Québec.

31 juillet 1886-6m

TERRE A VENDRE—Située dans la paroisse de St-Jacques, comté de Russell. Magnifique terre de 18 acres, avec 14 maisons, etc. Conditions faciles. S'adresser à M. Octave Baule, St-Jacques, comté de Russell.

Ottawa, 7 juin 1886-2m.

A VENDRE—A bonnes conditions, une Turbine Lefebvre, de la force de trois chevaux, en bon état. Peut être vue aux bureaux du "Canada".

ON DEMANDE

Pour le township de Cumberland No 11, une maîtresse d'école pouvant enseigner l'anglais et le français. S'adresser à

ISAAC LALONDE,
St-Jacques d'Orléans,
Province d'Ontario

22 juillet 1886-3 S

A VENDRE

Le soussigné offre en vente, plusieurs bons chevaux de travail, express, tombereaux, charrettes à bois, etc., etc., et un lot de bois de moulin, le tout à très bonnes conditions.

S'adresser à
O. B. CHARLEBOIS,
No. 301, rue Clarence.
7 juillet

THE TEA POT

Un nouveau magasin de Thé et Café vient d'être ouvert au

No. 101 Rue Rideau

où l'on trouvera constamment un assortiment de choix des meilleurs THÉS et CAFÉS offerts sur le marché, y compris l'excellent thé indien, le Japon, Young Hyson, choix extra de Thé Anglais pour le déjeuner, The Assam, Orange Pekoe et Pekoe Congou. Première qualité de café JAVAS, MOCHA et autres sortes.

C. G. WILLMENT, Prop

3 août 1886-1a



PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Ottawa

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, le dimanche 1er août, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire, Alfred Rochon, et les échevins Landry, St-Jacques, Richer et Reinhardt, formant un quorum du dit conseil.

Le règlement suivant ayant été examiné, et discuté et lu, passé et adopté.

RÈGLEMENT NO. 37.

Il est ordonné, résolu et statué par règlement du conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résout et statue comme suit, savoir:

Attendu qu'il est de nécessité urgente, et que la corporation de la cité de Hull a le droit de construire dans les limites de cette ville, un aqueduc pour protéger la population et la propriété d'iceile contre les incendies, et pour assurer les fins s'y rapportant, et que le contrat intervenu à cette fin entre cette corporation et l'entrepreneur, M. Geo. H. Millen a été signé;

Et attendu qu'il est nécessaire de se procurer les moyens pécuniaires pour subvenir au coût de cette entreprise, et ce en vertu de l'acte d'incorporation de la cité de Hull, et ses amendements, comme de toutes autres lois affectant la dite corporation; Et attendu que l'intérêt et le fonds d'amortissement sur l'emprunt de quarante mille (\$40,000) piastres à être effectué par le présent règlement, et sur l'emprunt de trente mille (\$30,000) piastres existant déjà n'abaisse pas un tiers des revenus de la dite cité de Hull, ou de la corporation de la dite cité;

En conséquence, il est par le présent ordonné, résolu et statué: Que pour construire le dit aqueduc suivant les termes et conditions du contrat intervenu à cette fin entre cette corporation et le dit Geo. H. Millen, et pour prolonger le dit aqueduc et pour en conduire cinq pouces de diamètre sur la rue Main, depuis le coin de la rue du Lac, jusqu'au coin de la rue St-Jacques; et sur la dite rue Victoria, jusqu'à la rue Wright, dans la limite assignée au dit contrat, avec six (6) pouces de diamètre, et deux valves de cinq pouces, un emprunt soit contracté sur le

crédit de la dite cité de Hull, et destiné aux fins ci-dessus; Et dans ce but que le conseil de la dite cité de Hull soit et est par le présent autorisé à émettre, vendre et négocier, au nom de la dite corporation des débentures à un montant n'excédant pas quarante mille (\$40,000) piastres, les dites débentures portant intérêt au taux de cinq (5.00) par cent par an;

Que les dites débentures, lorsqu'elles émis, seront signées par le maire de la dite cité, et contre signées par le secrétaire-trésorier d'iceile, et scellées du sceau corporatif du dit conseil;

Que les dites débentures seront payables au porteur d'iceiles dans vingt-cinq ans de et après la date de leur émission, au bureau de la banque des Marchands, à Ottawa;

Que l'intérêt surdites sera payable le premier jour de chaque année, après leur date d'émission;

Qu'il sera annexé à chaque dite débenture, des coupons pour le montant des dites paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels coupons seront signés par le maire, et contre signés par le secrétaire-trésorier de la dite cité; et les dites coupons seront payables au porteur d'iceiles lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel dû sur la dite débenture de viendra dû, et seront, lors du paiement d'iceiles, livrés au secrétaire-trésorier; Qu'il sera annuellement prélevé sur les contributions de la dite cité, et il est par le présent affecté, à même les revenus de la dite cité, une somme de dix mille (2,000) piastres pour pourvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus, sur les dites débentures, dans toute et chaque année de et après l'émission des dites débentures, jusqu'à pleine échéance d'iceiles;

Qu'il sera et est, par le présent et est établi, pour le rachat des dites débentures, à leur échéance, à même les revenus de la dite cité un fonds d'amortissement de huit cents (\$800) piastres, laquelle dite somme de huit cents (\$800) piastres sera annuellement payée entre les mains du trésorier de la province de Québec, tel qu'il pourra être requis par la loi, jusqu'au montant d'iceile; et l'intérêt qui pourra provenir d'iceile, seront égales à la dite somme de quarante mille (\$40,000) piastres courant;

Que l'émission des débentures ci-dessus, et le principal et l'intérêt sur iceiles seront et sont par le présent garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite cité de Hull, et de la corporation de la dite cité;

Que l'emprunt ainsi contracté sera appliqué aux fins susdites, comme suit, c'est-à-dire:

Pour construire, dans les limites de cette ville un aqueduc, suivant les termes et conditions stipulés au contrat intervenu à cette fin entre cette corporation, et l'entrepreneur, M. Geo. H. Millen, vingt-huit mille (\$28,000) piastres; et pour prolonger le dit aqueduc, au-delà des limites assignées au dit contrat sur la rue Main, depuis le coin de la rue du Lac, jusqu'au coin de la rue St-Jacques; sur la rue Britannia, jusqu'à la rue Victoria; et sur la dite rue Victoria, jusqu'à la rue Wright, dans le quartier No. 4 de la dite cité de Hull, et pour dans les dites rues, un conduit de cinq pouces de diamètre, six bornes-fontaines et deux valves de cinq pouces, douze mille (\$12,000) piastres.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la dite cité de Hull, le jour, mois et an ci-dessus, et en premier lieu mentionnés, en la cité de Hull susdite.

A. ROCHON, Maire

J. O. LAFERRIERE, Sec.-Trés.

SOUMISSIONS

Des soumissions, cachetées, adressées au soussigné, seront reçues, au bureau jusqu'au neuvième jour d'août courant, à midi, pour la prolongation de l'aqueduc, et le passage d'un conduit de cinq pouces sur la rue Main, depuis le coin de la rue du Lac jusqu'au coin de la rue Britannia, sur la rue Britannia, jusqu'à la rue Victoria, et sur la dite rue Victoria jusqu'à la rue Wright, avec six bornes-fontaines et deux valves de cinq pouces, suivant les plans et devis qui peuvent être consultés au bureau de M. Robt. T. Surtees, ingénieur de la Cité d'Ottawa, et de l'aqueduc de Hull, à l'Hôtel de Ville, à Ottawa.

Cette corporation ne s'engage pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

J. O. LAFERRIERE, Sec.-Trés.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, Hôtel de Ville, Hull, 2 août 1886

Nos CAMPAGNES — Nous listons dernièrement dans une Revue de France un article très intéressant sur les plantes du Canada, au point de vue médical, et qui démontre une fois de plus que nos campagnes tiennent un rang élevé dans le monde de la médecine pour leurs herbes.

La Revue mentionne un grand nombre de produits qui ne trouvent que dans nos terres les aliments propres à développer leurs pleines propriétés caractéristiques, et nous avons eu du plaisir à constater que les plantes nommées étaient précisément celles qui entrent dans la composition des célèbres "Amers Indigènes", préparation canadienne d'une efficacité incontestable contre les maladies qui requièrent un traitement tonique, stomacal et apéritif, comme indigestion, vents, dyspepsie, manque d'appétit, faiblesse et impureté du sang, etc. Voici donc un cas où l'un ne pourra pas non reprocher de laisser exploiter nos propres richesses par les pays étrangers.

—C usin, comment as-tu payé ce bel habillement?

—\$5, ch. z P. Rochon, coin des rues Rideau et Nico's.

La Maison Economique pour l'achat des meubles de ménage de toutes sortes, vend au prix des manufactures, 553 rue Wellington.

C. Lévesque.

14 juillet—3m.

Régates de Lachine, samedi 7 courant; motus prix à Montréal et retour par voie de chemin de fer Canada Atlantique, billets bons depuis 4.50 heures p. m. vendredi, 8 h. a. m. samedi jusqu'à lundi. Des trains d'excursion partent de Côteau à l'arrivée du train de 9 heures de Montréal samedi.

3 août—4f

DANS LA CAPITALE

Deux accidents mortels

Ce matin un ouvrier-sculpteur du nom de Perry, qui travaillait aux nouveaux édifices parlementaires, rue Wellington, est tombé d'une hauteur de 20 pieds en voulant traverser sur un soliveau et s'est fait des blessures tellement graves qu'il en est mort une heure après.

Perry venait d'Angleterre. Il n'était arrivé ici que depuis cinq ou six semaines. Il est marié et père de cinq enfants.

Il y a vraiment d'affreuses destinées! Vers les onze heures, ce matin, deux journaliers travaillaient dans une excavation au coin des rues King et Daly lorsqu'un éboulement de terre eut lieu et ensevelit complètement l'un des deux travailleurs qui se trouvait alors à 19 1/2 pieds de profondeur.

La victime de cet accident est un jeune homme d'une trentaine d'années du nom de Jack Murphy, résidant rue Redpath. Il est marié et laisse une femme et deux enfants.

Ce n'est qu'après un long travail que l'on put réussir à retirer le cadavre de sous l'épaisse couche de terre qui le recouvrait entièrement.

Le compagnon de l'infortuné Murphy n'a pas voulu continuer à travailler dans ce lieu fatal, où la terre était très-sèche, les bouillis sont fréquents.

Horaires du chemin de fer

Nous attirons l'attention de nos lecteurs et du public voyageur sur les changements dans l'annonce des heures de départ et d'arrivée des trains du Canada Atlantique.

Notes de la Rivière

Le vapeur "Dolphin" est parti hier matin pour Montréal avec onze barge américaines chargées de bois. Le vapeur "Dandy" est parti samedi de Montréal avec huit barge chargées de bois.

"Grenville" est parti pour Québec avec une cage de bois carré appartenant à M. Thistle et Cie. Le vapeur "Allan Gilmour" est parti samedi pour Québec avec cinq barge américaines chargées de bois.

Un Mariage

Les récentes pluies ont de nouveau transformé une partie de la rue Sparks, entre les rues Bank et O'Connor en marais boueux. Les autorités devraient de toute nécessité remédier à cet état de choses.

En villégiature

La famille de M. l'échevin Desjardins est en villégiature à Saint-Zotique, comté de Soulanges.

Excursion

La troisième excursion annuelle à Montréal, Québec et le Saguenay aura lieu le 16 août courant.

Le temps qu'il fait

Durant deux jours un fort vent est venu faire diversion avec la pluie qui a tombé régulièrement tous les jours depuis le commencement de juillet. Hier soir, surtout, le temps était tellement frais que les parades s'en étaient ressenties par les promeneurs qui semblaient chills.

Présentation

Dimanche soir à l'issue des vœux, les Dames de la Congrégation de Ste Anne ont présenté à M. le curé Prudhomme, de la paroisse Ste Anne, une adresse très-bien rédigée, lue par madame O. Dionne, une offrande de \$50 par madame O. Barrette, présentée au nom des donateurs, et une magnifique bouquet par madame Dagenais. Après l'adresse et la présentation, le Rév. M. Prudhomme a distribué à toutes les dames présentes une médaille en mémoire de la nomination de notre digne et vénéré Archevêque.

Cour de Police

4 août — Présidence de l'échevin Durocher, en l'absence de M. le magistrat O'Garra. James McFiggan, pour s'être écrié et avoir troublé la paix sur le marché By, est condamné à \$1 d'amende et autant de frais; James Greer, même offense, arrêté à 1 heure la nuit dernière sur la rue, même amende; James Wallace, ramasse-ivre sur la rue Queen; le prisonnier dit pour sa défense qu'il réside dans un endroit où le "Scout Act" est en vigueur et qu'il arrive à Ottawa après six mois d'absence totale; il avait trouvé le whiskey beaucoup plus fort qu'il s'y attendait, de là sa goguette; il n'est condamné qu'à \$3 d'amende ou une semaine d'emprisonnement; c'est cette dernière alternative qu'il choisit faute d'avoir les espèces nécessaires, nécessaires pour faire faire la cour; James Wood, grand gaillard, est amené pour une pauvre offense; c'est sa mère, une pauvre veuve, qui dépose contre lui, dit-elle qu'il est continuellement entre deux vins. Il est condamné à \$10 d'amende ou trois semaines de pri-

son. Annie Shorey, pour avoir assailli une vieille femme du nom de Mary Gorman est condamnée à \$5 d'amende ou deux semaines d'emprisonnement.

Le cirque Forepaugh

Ottawa a été surpris ce matin, en attendant résonner dans ses rues principales des sonneries de cavalerie qui rappelaient l'ancien système des alarmes de feu. C'était l'avant-garde de la troupe de Forepaugh qui faisait son apparition dans notre ville.

Cette façon martiale des annonces ne manque pas d'originalité et convient à cette immense combinaison, nombreuse et disciplinée comme une armée.

Le cirque Forepaugh sera à Ottawa le 11 août et il nous arrive avec une réputation qui prouve combien ce qu'il nous offrira en spectacle est digne d'être vu.

Grâce à un capital considérable, à une expérience consommée et à une habileté sans contraste, le directeur de ce cirque étonne plus que jamais le public par la grandeur de son exposition.

Il n'y a pas sous le soleil de nouveautés qu'il ne se soit occupé les et qu'il ne possède en ce moment. Le spectacle sera précédé d'une grande parade dans nos rues, qui mettra le public à même de juger des splendeurs qui lui sont réservées en spectacle.

Aucune compagnie ne contenait les différentes scènes que le cirque Forepaugh nous réserve de voir. Le capitaine Bogardus, le champion des tireurs du monde, accompagné par ses quatre fils, et soutenu par une troupe de cowboys, des Wyoming, des chasseurs mexicains, d'Indiens, Pownee et Cheyenne, donnera une représentation de la vie dans la prairie, dans lesquelles on verra des buffles et des chevaux sauvages.

On verra également dans ce cirque étonnant des gymnastes arabes, des géants, des nains et autres phénomènes. On y admirera un troupeau de vingt-cinq éléphants, des étalons et des pones savants, le tout travaillant sur quatre pistes.

Adam Forepaugh, jr., a dressé un cheval qui marche sur une corde, qui monte à l'échelle et fait nombre de tours étonnants qu'aucun cheval n'a jamais faits. La visite du cirque Forepaugh à Ottawa nous promet un spectacle qu'on n'a pas encore eu occasion de voir dans notre ville, tant sous le rapport de sa grandeur et de sa perfection, que sous celui des nouveautés qu'il nous apporte.

ECHOS DE HULL

Colonisation

M. Hurteau M. P. agent des chemins de colonisation pour le gouvernement provincial de Québec est arrivé hier d'une visite du comté où il a passé quelques jours pour régler définitivement, dans les divers endroits du comté, l'ouverture de nouveaux chemins de colonisation. Le gouvernement en nommant M. Hurteau comme agent, a agi avec beaucoup de sagesse. Les appropriations votées pour les chemins de colonisation pour différents comtés de la province de Québec, sont reparties avec justice et à la satisfaction des colons. M. Hurteau est reparti immédiatement ce matin, pour se rendre dans le comté de Bonaventure.

Pour l'Europe

M. C. B. Wright est parti aujourd'hui pour Québec, où il s'embarquera samedi à bord du "Parisian". M. Wright se propose de visiter l'Angleterre et une partie de l'Europe.

Arrestation

Sur plainte de M. Charlebois, la police a arrêté, ce matin, un individu que l'on suppose être l'auteur du vol de chaussures dans la nuit de dimanche à lundi. La police s'occupe en ce moment à rechercher des preuves avant d'amener l'accusé devant le juge. On dit que le prisonnier est étranger à Hull.

BULLETIN COMMERCIAL

Bœuf salé No 1 à 7 1/2 cts la lb. à la maison d'épargne.

Actualité

Une grande variété d'objets de prédilection et de livres pour la dévotion à Ste Anne etc. etc. etc. Se vendent actuellement aux magasins de

P. C. GUILLAUME

No 455 Rue Sussex, et Coin des rues Sussex et York.

Mousseline blanche, barrée, pour robe, valant 12 1/2 cts, vendue à 5 cts, chez P. Rochon.

Achetez vos meubles, effets et vos poêles à la Maison Economique, No 553 rue Wellington.

14 juillet—3m.

Bœuf salé No 1 à 7 1/2 cts la lb. à la maison d'épargne.

BUREAU DES ÉCOLES SEPARÉES

Les membres du Bureau des écoles séparées étaient tous exacts à l'heure annoncée hier, moins toutefois M. Esmonde, lorsque le président M. Campeau fit son entrée. Le procès-verbal de la dernière assemblée fut lu et adopté.

Le président annonça que Melle Pinard avait donné avis qu'elle ne pouvait trouver de local confortable pour une maison d'école dans le quartier St George. Ce manque de local a été la raison principale de la résignation de Madame Dion, comme institutrice.

M. le président dit ensuite qu'il a reçu une communication de M. J. R. Esmonde, qui demande au Bureau de bien vouloir accepter sa résignation pour le moment actuel. M. Esmonde étant absent et sachant qu'il ne pouvait assister régulièrement aux assemblées du Bureau, il fut décidé d'accepter sa résignation. Une résolution à cet effet ayant été proposée fut adoptée sur division de cinq contre trois, MM. Marsan, Larue et Gareau votant contre.

On proposa ensuite des remerciements à M. Esmonde pour ses longs services dans le Bureau. Le Président fut autorisé à émaner un writ pour une nouvelle élection.

Un rapport du comité des Ecoles fut ensuite lu. Il recommande que M. George Familant soit engagé comme instituteur dans le quartier Victoria, en remplacement de M. Charbonneau, avec un salaire de \$525 par année, ses fonctions devant commencer du 1er Septembre prochain.

Que les trois classes françaises dans l'Ecole de la rue Sussex, ci devant sous la direction d'instituteurs laïques, soient transférées aux Reves Frères des Ecoles Chrétiennes de la rue Sussex et que quatre instituteurs laïques soient engagés pour enseigner dans les cinq classes anglaises actuellement sous la surveillance de quatre Frères et d'un laïque.

M. Marsan objecta à ce rapport; il désire que des Frères soient engagés pour l'Ecole du quartier Victoria.

M. Drapeau s'oppose à cette partie du rapport ayant trait au transfert des classes françaises. Il est finalement décidé de réferer de nouveau ce rapport au comité.

M. Marsan propose, secondé par M. Larue, que le Bureau soit autorisé de donner à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Duhamel, la permission de bâtir une école sur les lots appartenant au Bureau sur la côte Primrose, d'après les plans soumis, le Bureau n'ayant à payer que six pour cent d'intérêt sur le montant investi, et ayant droit de prendre possession entière de la bâtisse en remboursant le plein montant du prêt qui ne devra pas excéder \$10,000.

M. le président est d'opinion que cette motion n'aurait pas dû être amenée parce que le comité à cet effet, n'a pas été notifié.

Une motion d'ajournement fut perdue par le vote du président. Le même vote annula la motion de M. Marsan qui fut comme suit: Pour MM. Marsan, Drapeau, Larue et Gareau; contre MM. Smith, Quinn, Lunny, Enright et M. le président Campeau.

M. Marsan propose alors une motion à l'effet d'adopter un rapport présenté il y a déjà quelque temps autorisant le paiement de \$800 aux Frères des Ecoles Chrétiennes pour améliorations dans leurs écoles.

Au moment de prendre le vote sur cette question MM. Smith, Enright, Quinn et Lunny se levèrent et sortirent de la salle; le quorum n'existant plus, l'assemblée fut ajournée à 9 15 heures.

Une idée venait d'éclorre en son cerveau, vague encore, indéterminée, obscure, à peine distincte mais qu'il présentait devoir être une idée de salut. Et, en effet, dès qu'il fut seul, elle se dégagea, elle grandit, elle se précisa:

—Si Lacheneur organise une conspiration, se disait-il, des complices lui sont nécessaires; il doit même en chercher... Pour qu'il n'ait pas de mal à offrir à lui du jour où je serais de moitié dans ses préparatifs, où je partagerai ses dangers et ses espérances, il lui sera impossible de me refuser encore sa fille. Quoi qu'il veuille entreprendre, je veux bien Chanlonneau.

De là à prendre la résolution d'aller offrir ses services à Lacheneur, il n'y avait qu'un pas, Maurice le franchit, et de ce moment il ne songea plus qu'à tout faire pour hâter sa convalescence.

Elle fut prompt, l'espoir à des vertus merveilleuses, rapide, à étonner l'abbé Midon qui remploit le docteur de Montaigne.

—Jamais je n'aurais cru que Maurice pût se consoler ainsi, disait Mme d'Escorval, toute heureuse de voir son fils se reprendre à aimer la vie.

Mais le baron ne répondait pas. Il tenait pour suspect ce rétablissement presque miraculeux qu'il était assailli de défiances.

Inquiet, il interrogea son fils, mais si habilement qu'il s'y prit, il n'en put rien tirer.

(A suivre)

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Mais M. d'Escorval s'était armé de l'impassable courage du chirurgien qui, ayant entrepris une périlleuse opération, ne lâche pas ses bisturis parce que le patient hurle et se tord sous le fer.

M. d'Escorval voulait éteindre dans le cœur de son fils la dernière lueur d'espoir.

—C'en est fait, répétait Maurice M. Lacheneur a perdu la raison...

Le baron hocha la tête d'un air découragé.

—C'est ce que je pensais d'abord, murmura-t-il.

—Mais que dit-il, pour justifier sa conduite; il doit dire quelque chose ?

—Rien... il a su esquiver toute explication.

—Et vous, mon père, vous qui avez la pratique des hommes, avec toute votre expérience, vous n'avez pu pénétrer ses intentions ?

Entre le moment où Martial de Sairmeuse l'avait quitté au milieu de la lande, et l'instant présent, M. d'Escorval avait eu le temps de réfléchir:

—J'ai des soupçons, répondit-il, mais seulement des soupçons, il se peut que Lacheneur, obéissant aux inspirations de sa haine, rêve, quelque vengeance terrible...

Qui sait s'il ne songe pas à organiser quelque complot dont il serait le chef ?... Ces suppositions expliquent tout.

Chanlonneau serait comme un autre lui-même, il ménagerait le marquis de Sairmeuse pour avoir par lui des informations indispensables.

Le sang revenait aux joues pâles de Maurice.

—Un complot, fit-il, n'explique pas l'obstination de M. Lacheneur à me repousser...

—Hélas !... si, mon pauvre enfant. C'est par Marie-Anne qu'il tient Chanlonneau et le marquis de Sairmeuse. Quelle devienne ta femme demain, ils lui échappent aussitôt... Puis, précisément parce qu'il nous aime, il ne voudrait à aucun prix nous mêler à une aventure dont le succès lui paraît au moins incertain... Mais ce ne sont là que des conjectures.

—En effet, balbutia Maurice, en effet, je reconnais bien qu'il faut se soumettre, se résigner... oublier, si se peut.

Il disait cela, parce qu'il voulait rassurer son père, mais il pensait précisément le contraire.

Une idée venait d'éclorre en son cerveau, vague encore, indéterminée, obscure, à peine distincte mais qu'il présentait devoir être une idée de salut. Et, en effet, dès qu'il fut seul, elle se dégagea, elle grandit, elle se précisa:

—Si Lacheneur organise une conspiration, se disait-il, des complices lui